

GROUPE RENNES SCHOOL OF BUSINESS

Association

2 Rue Robert d'Arbrissel

35000 RENNES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2025

GROUPE RENNES SCHOOL OF BUSINESS

Association

2 Rue Robert D'Arbrissel

35000 RENNES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2025

À l'assemblée générale de l'association GROUPE RENNES SCHOOL OF BUSINESS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GROUPE RENNES SCHOOL OF BUSINESS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rennes, le 3 février 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

radigue Guillaume

Guillaume RADIGUE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2025 12			Exercice N-1 31/08/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	533 611	421 527	112 084	1 419	110 665	NS
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	42 132		42 132	42 132		
	Constructions	130 821	21 923	108 897	73 591	35 307	47.98
	Installations techniques Matériel et outillage	14 366 148	9 205 437	5 160 711	4 393 826	766 885	17.45
	Immobilisations corporelles en cours	2 129 627		2 129 627	1 071 301	1 058 326	98.79
	Avances et acomptes	914 375		914 375	935 468	21 093	2.25
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	749 771		749 771	683 848	65 923	9.64
	Autres	8 032 359		8 032 359	3 537 360	4 494 999	127.07
	Total I	26 898 844	9 648 888	17 249 956	10 738 945	6 511 011	60.63
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	11 791 213	4 277 533	7 513 680	8 690 220	1 176 539	13.54
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	834 029		834 029	2 087 602	1 253 573	60.05
	Valeurs mobilières de placement	7 069 963		7 069 963	17 535 214	10 465 251	59.68
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	2 451 106		2 451 106	2 101 141	349 965	16.66
	Charges constatées d'avance (2)	1 711 462		1 711 462	2 102 912	391 450	18.61
	Total II	23 857 774	4 277 533	19 580 241	32 517 089	12 936 848	39.78
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	50 756 618	13 926 421	36 830 197	43 256 034	6 425 837	14.86

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2025	12	Exercice N-1 31/08/2024	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres	3 000 000		3 000 000			
	Report à nouveau	18 950 914		20 535 400		1 584 486	7.72
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	5 976 590		1 584 486		4 392 104	277.19
	Situation nette (sous total)	15 974 324		21 950 915		5 976 590	27.23
	Fonds propres consommptibles						
	Subventions d'investissement	935		3 033		2 098	69.18
	Provisions réglementées						
	Total I	15 975 259		21 953 948		5 978 689	27.23
PROVISIONS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total II						
DETTE (I)	Provisions pour risques	1 311 053		1 148 814		162 239	14.12
	Provisions pour charges	2 024 299		2 124 950		100 651	4.74
	Total III	3 335 353		3 273 764		61 588	1.88
DETTE (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			33 668		33 668	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 111 962		2 867 866		755 904	26.36
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	6 088 682		6 654 451		565 769	8.50
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 141 065		469 026		672 039	143.28
	Autres dettes	6 685 629		6 555 651		129 978	1.98
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	1 492 247		1 447 660		44 587	3.08
TOTAL GENERAL	Total IV	17 519 585		18 028 322		508 737	2.82
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	36 830 197		43 256 034		6 425 837	14.86

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

16 027 339 16 580 662

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2025	12	31/08/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	39 614 646		46 163 042		6 548 396	14.19
Parrainages	61 317		9 869		51 448	521.30
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	1 967 070		1 972 949		5 880	0.30
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 601 719		1 283 421		318 297	24.80
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	1 883		3 170		1 287	40.60
Total I	43 246 635		49 432 452		6 185 818	12.51
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	17 221 115		19 558 379		2 337 264	11.95
Aides financières	729 650		741 435		11 785	1.59
Impôts, taxes et versements assimilés	476 567		285 845		190 722	66.72
Salaires et traitements	17 931 012		17 593 528		337 484	1.92
Charges sociales	8 764 966		8 537 665		227 301	2.66
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 146 451		1 114 619		31 833	2.86
Dotations aux provisions	2 341 687		2 001 829		339 857	16.98
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	1 220 786		1 401 070		180 283	12.87
Total II	49 832 235		51 234 371		1 402 136	2.74
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	6 585 600		1 801 918		4 783 682	265.48

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2025 12	31/08/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	332 056	530 747	198 690	37.44
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change	24 210	30 420	6 210	20.41
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	415 449	84 452	330 996	391.93
Total III	771 715	645 619	126 096	19.53
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	109 814	232 378	122 564	52.74
Différences négatives de change	6 009	7 864	1 855	23.59
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	115 824	240 242	124 419	51.79
2. Résultat financier (III-IV)	655 892	405 377	250 515	61.80
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	5 929 709	1 396 541	4 533 167	324.60
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	99 700	115 510	15 810	13.69
Sur opérations en capital	2 098	2 098		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	101 799	117 609	15 810	13.44
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	32 396	147 149	114 753	77.98
Sur opérations en capital	381	28 043	27 662	98.64
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	32 777	175 192	142 415	81.29
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	69 022	57 583	126 605	219.86
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	115 903	130 361	14 458	11.09
Total des produits (I+III+V)	44 120 148	50 195 680	6 075 532	12.10
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	50 096 739	51 780 166	1 683 427	3.25
5. EXCEDENT OU DEFICIT	5 976 590	1 584 486	4 392 104	277.19

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2025	12	31/08/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ANNEXE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous vous relatons les faits suivants :

- les produits d'exploitation s'élèvent à 43 246 635 € contre 49 432 452 € à la clôture de l'exercice précédent
- au cours de l'exercice, l'effectif moyen s'est élevé à 404 ETP
- le principe de sectorisation des deux activités de formation : formation initiale (non fiscalisée) et continue (fiscalisée) est toujours appliqué par l'association. Les charges externes et les charges de personnel sont ventilées entre ces deux secteurs sur la base d'un suivi et d'une affectation de temps réalisés en interne ainsi qu'en proportion du chiffre d'affaires.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Nous n'avons relevé aucun événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice qui pourrait avoir une incidence sur le résultat à vous signaler.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC 2014-03 et ANC 2020-08 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Objet social :

En application du référentiel comptable ANC 2020-08, nous rappelons l'objet social de l'association :

- de préparer, par l'enseignement et la recherche, des managers responsables et innovants à agir efficacement dans un environnement globalisé
- de diffuser et de promouvoir, par l'enseignement et la recherche en sciences de gestion et du management, la formation et le perfectionnement d'étudiants en formation initiale, de responsables d'entreprises ou d'organisations, en activité ou en reconversion, issus du secteur privé ou de secteur public, en France comme à l'étranger
- plus généralement, de participer à l'ensemble des missions de service public de l'enseignement supérieur de formation initiale et continue, recherche et développement, coopération internationale, diffusion du savoir et valorisation de la recherche, telles que définies par les lois de la République française
- et de participer au rayonnement et à l'attractivité du territoire du "Groupe Rennes School of Business".

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -